

### **Technicentre AURA**

## NONI

Comme la fédération **SUD-Rail** s'y était engagé, une DCI a été posé sur les points portés par les cheminots:

L'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble du domaine matériel pour obtenir des avancées concrètes sur les conditions d'emplois des agents du matériel.

- 300 € d'augmentation générale des salaires pour tous,
- Le doublement de la prime Matériel,
- L'indemnité de résidence fixée à 150 €,
- La revalorisation du forfait nuit : indemnité maximale à partir de 50 nuits annuelles soit 20 euros dès la première nuit,
- Revalorisation et attribution de l'indemnité journalière lle de France à l'ensemble des Technicentres (7€ par jour).

# Sans vergogne, la direction nationale dit non à toutes ces revendications !

(Voir au verso le compte rendu officiel de cette DCI)

Nous ne pouvons pas compter que sur le petit copain qui se bat, ce sont bien tous les cheminots du matériel qui doivent se battre le 11 mai pour faire gagner ces revendications!

Le 11 mai disons non a cette politique salariale!

Dés aujourd'hui posons les D2I

#### **SNCF VOYAGEURS**

Direction des Ressources Humaines Relations Sociales



### Relevé de Conclusion Concerté de la réunion du 29 avril 2021

En application des dispositions de l'article 4.2 du protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits à la SNCF, la délégation SUD-Rail a été reçue en réunion de concertation immédiate le 29 avril 2021 suite à la DCI déposée le 27 avril 2021

 $Pour \ la \ Direction: Lucile \ Quessart, \ DRH \ Voyageurs-Marie \ Franquinet, \ Adjointe \ DRH \ Mat\'eriel-Marianne \ Cancès, \ DRS \ Voyageurs.$ 

Pour SUD-Rail: Erik Meyer – Karim Dabaj – Patrick Mondon

Thème	Position de l'OS	Position de la direction
	La délégation SUD-Rail constate que depuis de nombreuses années, les agents du Matériel sont laissés sur le bord de la route.  Malgré une montée en compétence partout liée	La direction rappelle que depuis mars 2020, la crise sanitaire pénalise très fortement les trafics et les recettes commerciales de l'entreprise, dont la situation économique n'est par conséquent peu favorable à de nouvelles mesures salariales d'ampleur.
	aux nouvelles technologies et l'augmentation de la polyvalence, la direction refuse toujours de payer le savoir-faire des cheminots à leur juste valeur.	Fin 2019, l'entreprise a été très attentive aux alertes remontées par les organisations syndicales sur l'évolution du contenu des métiers et des organisations du travail pour les agents des Technicentres. Elle précise que plusieurs revendications, dont celles apportées dans le cadre de cette
	Elle demande :	DCI, avaient ainsi été examinées avec attention par la direction.
	<ul> <li>L'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble du domaine matériel pour obtenir des avancées concrètes sur les conditions d'emplois des agents du matériel,</li> </ul>	A la suite de plusieurs rencontres avec les organisations syndicales représentatives, la table ronde du 14 novembre 2019 s'était en effet conclue par l'obtention d'avancées
	- 300 € d'augmentation générale des salaires pour tous,	significatives en termes de conditions de travail, de recrutement et de rémunération pour les agents des Technicentres dans les différentes Activités de SNCF
	- Le doublement de la prime Matériel,	Voyageurs.
	- L'indemnité de résidence fixée à 150 €,	La direction s'était engagée sur 3 mesures importantes, à savoir :
	- La revalorisation du forfait nuit : indemnité maximale à partir de 50 nuits annuelles soit 20 euros dès la première nuit,	<ul> <li>L'évolution de la structure de qualifications (810 promotions par an sur 2 ans : B vers C, C vers D ou D vers E sur tout le territoire).</li> </ul>
	- La revalorisation et l'attribution de l'indemnité journalière lle-de-France à l'ensemble des Technicentres (7€ par jour).	- La majoration de la rémunération du travail de nuit et week- end : +18 € par WE (travail jour), +20 € par nuit WE, +10 € pour 80 à 100 nuits par an, +15 € pour 100 à 120 nuits par, +20 € pour plus de 120 nuits par an.
		- L'augmentation du volume de recrutement, avec un objectif de 600 agents de maintenance recrutés en 2020.
		La direction rappelle que l'ensemble de ces mesures ont été mises en œuvre sur l'ensemble des Activités et continuent de l'être sur l'exercice 2021 pour les requalifications. Sur le volume de recrutement, l'objectif n'a pas été complétement atteint fin 2020 (avec 585 recrutements), du fait des conséquences de la crise sanitaire qui a impacté l'entreprise à compter du mois de mars ; ces recrutements se poursuivent donc début 2021.
		La Direction reste par ailleurs vigilante et attentive à la tenue de ces engagements. A ce titre, chaque Activité réalisera d'ici l'été un point d'étape par technicentre afin de s'assurer de l'application effective de ces mesures dans leur entièreté et de partager si besoin sur des situations locales spécifiques

Cette DCI nécessite un délai de réflexion de 15 jours

Fait le 04 mai 2021

Pour SUD-Rail

Pour la Direction Lucile Quessart

Diffusable